



Déclaration de la Fédération syndicale unitaire

Comité technique de l'académie d'AMIENS du 28 janvier 2019

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membres du comité technique académique,

La répartition des moyens d'enseignement des lycées et lycées professionnels pour l'année scolaire 2019 – 2020 se base essentiellement sur les prévisions d'effectifs, ainsi que sur la dotation horaire arrêtée en faveur des établissements, tenant compte des horaires réglementaires.

Nonobstant, pourquoi les effectifs de l'Académie d'Amiens sont-ils à la baisse ?

Force est de constater que les territoires picards manquent d'attractivité, surtout l'Aisne qui n'offre que peu de perspectives d'emplois, pour les parents comme pour les élèves ; département majoritairement rural : depuis des années, le recul des services publics de proximité n'arrange pas ce constat : regroupements d'écoles, classes fermées (encore prévues à la rentrée), hôpitaux et maternités menacés de fermeture, sous-dotés, des centres des impôts mutualisé ... la liste s'allonge...

Certes, la situation de la Somme est moins préoccupante, malgré des disparités criantes !

Quant au département de l'Oise, il bénéficie de l'attraction de la région parisienne, qui offre plus de possibilités professionnelles dans toutes les branches pour les parents de nos élèves, comme pour les futur-es professionnel-les.

Pourtant, cette situation avait trouvé un équilibre, plus ou moins précaire avec le tissu éducatif et socio-économique local, voire régional.

Mais, celle-ci pourrait bien être une nouvelle fois bouleversée par ces réformes des lycées, qui n'offriront pas à tous les mêmes spécialités en LGT, ce qui pénalisera forcément les élèves les plus fragiles, voire ceux qui se trouvent éloignés des villes, de ou des spécialités qu'ils souhaitent.

La projection pour les LP se révèle identique, face à la restructuration des filières en « Familles de métiers », au nombre de trois pour cette rentrée, qui n'offriront pas toute la palette de ces familles dans les établissements, ce qui va se heurter à la mobilité des élèves, d'où une orientation qui pourrait se faire pas défaut.

Face à ces cadres scolaires, comment peut-on parler de parcours ambitieux pour tous les élèves concernés ?

Comment peut-on parler d'égalités des chances pour tous les élèves concernés ?

De même l'orientation n'est pas une simple affaire d'information même si la qualité de celle-ci et son objectivité sont essentielles. Pour rappel, l'ONISEP est le seul service public national d'information délivrant une information non soumise à des financeurs privés.

La réforme de l'orientation engagée par le MEN démantèle silencieusement le service public d'information et d'orientation de l'Education nationale et organise la disparition des Psychologues de l'Éducation nationale de la spécialité « Éducation, Développement, conseil en Orientation scolaire et professionnel ».

La loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée en septembre 2018, entérine le transfert des missions d'information pour l'orientation et la plupart des personnels des délégations régionales de l'ONISEP (DRONISEP) aux Régions. Alors que ces dispositions prennent effet au 1er Janvier 2019, les personnels de la DRONISEP d'Amiens ne sont toujours pas informés de leur sort.

Dans le même temps, le ministre envisage la fermeture des CIO, services publics de proximité très peu coûteux, pour faire place au marché privé du conseil en orientation.

Dans notre académie, si entre 2015 et 2018 Madame la Rectrice Cabuil a réduit le nombre de CIO d'Etat à 12 comme fixé par la carte cible, elle a maintenu un réseau de 18 structures (17 CIO et une antenne), justifiant cette configuration par les caractéristiques géographiques, sociales et scolaires du territoire.

Aujourd'hui, les CIO d'Hirson et de Tergnier se trouvent menacés, le CD de l'Aisne se désengageant de leur financement au 31 07 2019.

Bien que Madame la Rectrice nous ait précisé le 5 décembre 2018 qu'à son avis il y a « nécessité du maintien de ces 2 CIO au titre de la rupture d'égalité dans les territoires que leurs fermetures entraîneraient », M. le Secrétaire général nous informe le 10 janvier qu'il sera probablement procédé à leur fermeture.

D'autre part, le rectorat a procédé au gel de 4 postes vacants de Directeurs de CIO pour la rentrée 2019 : Tergnier, Clermont, Senlis et Friville-Escarbotin.

Pour rappel, les CIO de Friville et de Senlis fonctionnent grâce au financement des communautés de communes et celui de Clermont est un CIO d'Etat.

Nous ne pouvons interpréter ces décisions du rectorat que dans un sens : anticiper voire encourager la fermeture de CIO en nombre dans l'académie au lieu de rechercher des relais, comme précédemment, pour leur permettre de continuer d'assurer leurs missions spécifiques de services publics. C'est pourquoi nous revendiquons :

- Le maintien intégral de l'ONISEP dans l'Education nationale, ce qui suppose de conserver le potentiel des DRONISEP, et la création d'un pôle académique pour l'information et l'orientation au sein du rectorat pour y nommer les personnels des DRONISEP qui le souhaitent afin de poursuivre le travail d'information et de documentation au bénéfice des élèves et des étudiants.
- Le maintien dans l'académie de tous ses CIO, services de l'Education nationale et une politique volontariste de Madame la Rectrice dans ce sens, visant à favoriser le financement de leur fonctionnement par les collectivités, dans le respect de leurs missions prioritaires en direction des publics scolaires et étudiants, scolarisés et non scolarisés.
- Le maintien de l'affectation des PsyEN et DCIO dans les CIO conformément à leur décret statutaire et le respect de leurs missions. Le maintien de personnels administratifs en nombre suffisant pour le bon fonctionnement de ces services ouverts aux publics.
- Le respect des personnels des services d'orientation de l'EN (ONISEP, DRONISEP et CIO), notamment de leurs conditions de travail, de leurs droits dans les opérations de mutation.
- La consultation des personnels, ou du moins de leurs représentants élus, pour toute mesure inhabituelle touchant à la gestion de ces personnels (titulaires ou non titulaires).

Que dire des agents de la Fonction publique, qui vont se retrouver au pied du mur ?

Aussi, la prochaine rentrée scolaire verra l'explosion des HSA en parallèle de la diminution des HP : - 155 heures pour rappel !

Concernant le LP, nous rappelons que la formation GA posera une question de ressources humaines dans l'académie.

Madame la Rectrice, serait-il possible d'organiser un GT, qui traiterai de la problématique des collègues touché-es par une mesure de carte scolaire, ainsi qu'un GT de suivi de ces enseignant-es ?

Quelle solution serait proposée à nos collègues de LGT s'ils se retrouvaient dans l'impasse ?

Tous ces constats vont encore aggraver nos conditions d'exercice par des effectifs plus lourds par classe et une situation dont les enseignant-es et les personnels ne sont en aucune manière responsables !